



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21
Fax :

N° Siret : 18460002100010
N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2024 / TR2401681
Objet : Accompagn. Déclaration PAC 2024

FACTURE

ORIGINAL



CLARY DAMIEN
130 CHEMIN DES CHENES
46100 LISSAC ET MOURET

N° OR : OCTA 7278 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2401681
Exercice : 2024
Date : 12-06-2024
Page : 1 / 1

69029580/73236/0066/c6 1/1
G.1182916213225484906

Prestataire : CAPELLE CLAIRE

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
156437 PAC - Accompagnement à Déclaration	1	63,200	63,20	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00	Devise : EUR
Montant HT	63,20	63,20
Base de TVA	63,20	63,20
Montant TVA	12,64	12,64
Total TTC	75,84	75,84
Net à payer	75,84	75,84

Paiement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT
IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Coupon à retourner



Etablissement : D46S01 CDA LOT
1082044 CLARY DAMIEN
Date échéance : 12-07-2024

Référence à rappeler : 2024 / TR2401681
CHQR Paiement par chèque à l'échéance
Montant Net en EUR :

75,84